

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT MARNE
COMMUNE DE BERGERES-LES-VERTUS**

**COMPTE RENDU DE SEANCE
SEANCE DU 31 MARS 2016**

L' an 2016 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de PERROT Gervais Maire.

Présents : M. PERROT Gervais, Maire, Mmes : ADNOT Geneviève, LENFANT Eva, MONCUIT Jeanine, RAGAZZOLI Karine, MM : CAYREFOURCQ Claude, COLPAERT Jean-Claude, COTTRAY Julien, DOYEN Daniel, GALLOIS Bernard, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, JASEK Wladyslaw

Excusé ayant donné procuration : M. LEPAGE Gérard à M. PERROT Gervais

Absent : M. ROSET José

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de
Chalons en Champagne le : 04.04.2016

et publication ou notification du : 04.04.2016

Date de la convocation : 24/03/2016

Date d'affichage : 24/03/2016

A été nommé secrétaire : M. CAYREFOURCQ Claude

Après avoir approuvé à l'unanimité le compte-rendu du 16.03.2016, Monsieur le Maire ouvre la séance :

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2016 REF : 2016 D0017.

Le Maire expose les dispositions de l'article 1636B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises perçues par la Commune.

Vu l'article 1636 B du code général des impôts,
Vu l'article 1636 B du code général des impôts,
Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil municipal :

Décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2016 aux niveaux suivants :

Taxe d'habitation :	18.27%
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	19.81%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	32.24%
Cotisation foncière des entreprises :	12.59%

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES REF : 2016 D0018.

Monsieur le Maire propose le versement des subventions aux organismes suivants :

ARTICLE	OBJET	NOM DE L'ORGANISME	MONTANT DE LA SUBVENTION
6574	SUBVENTION COMMUNALE	AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE BERGERES-LES-VERTUS	350.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE VERTUS	350.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	LES AMIS DE NOS EGLISE	60.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	700.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION SPORTIVE DU TENNIS	500.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	COMITE DES FETES	2400.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION FAMILLES RURALES	700.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	HARMONIE MUNICIPALE	800.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	LA PREVENTION ROUTIERE	90.00 €

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Une subvention est également proposée à l'Association les "Amis du Mont-Aimé" pour un montant de 270.00 €.

Monsieur le Maire, également Président de cette Association les "Amis du Mont-Aimé" ne prend pas part

au vote.

Le conseil municipal (12 pour) autorise le versement de cette subvention de 270.00 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 (M14) REF : 2016 D0019.

Le compte de gestion 2015 n'ayant pas été transmis il y a lieu de réaliser une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 sur le budget primitif 2016.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS	
RESULTAT ESTIME DE FONCTIONNEMENT	
A, Résultat estimé de l'exercice précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	252 568,54 €
B. Résultats antérieurs reportés :	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	7 567,73 €
C, Résultat à affecter	260 136,27 €
*= A + B, (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement,	
D, Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	-329 032,39 €
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	
E, Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	29 444,00 €
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F, +D,+E,	299 588,39 €
AFFECTATION = C, +G, +H.	260 136,27 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	260 136,27 €
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H, Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D002 (4)	

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur cette reprise anticipée.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 (M49) réf : 2016 D0020.

Le compte de gestion 2015 n'ayant pas été transmis il y a lieu de réaliser une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 sur le budget primitif 2016.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS	
RESULTAT ESTIME DE FONCTIONNEMENT	
A, Résultat estimé de l'exercice précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	3 161,85 €
B. Résultats antérieurs reportés :	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	33 878,77 €
C, Résultat à affecter	37 040,62 €
*= A + B, (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement,	
D, Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	-27 461,26 €
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	
E, Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	-27 461,26 €
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F, +D,+E,	27 461,25 €
AFFECTATION = C, +G, +H.	37 040,62 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	27 461,25 €
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H, Report en fonctionnement R 002 (2)	9 579,37 €
DEFICIT REPORTE D002 (4)	

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS M 14 ET M 49 REF : 2016 D0022.

Monsieur le Maire rappelle que des restes à réaliser de l'exercice 2015 (m14) doivent être reportés sur l'exercice 2016, soit :

Dépenses d'investissement : 131 867.00 € Recettes d'investissement : 161 311.00 €

Après avoir intégré ces reports le budget primitif 2016 M14 a été voté à l'unanimité, soit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	559 223,00 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	559 223,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 086 601,00 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 086 601,00 €
TOTAUX	1 645 824,00 €		1 645 824,00 €

Le budget primitif 2016 M49 a été voté à l'unanimité, soit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	98 740,00 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	98 740,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	125 907,00 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	125 907,00 €
TOTAUX	224 647,00 €		224 647,00 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

COMPLEMENT DE COMPTE-RENDU:

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour clôturer les deux budgets annexe "lotissement" et "CCAS" après le vote de leurs comptes de gestion et comptes administratifs.

Monsieur le Maire demande si une question peut être ajoutée à l'ordre du jour : DROIT DE PREEMPTION SECTION V 97 Lieu-dit "LES BOULES". Accord à l'unanimité.

DROIT DE PREEMPTION. réf : 2016 D0021.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ne pas appliquer son droit de préemption sur la parcelle V 97 Lieu-dit "Les Boules" pour une contenance de 46a97ca.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

GERVAIS PERROT
MAIRE